

OBLIGATIONS DE SERVICE (108h)

Références : Décret N°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré

Toutes les écoles sont concernées par cette circulaire,
(Indépendamment des décisions relatives à l'organisation de la semaine scolaire).

108 h (année)	OBLIGATIONS DE SERVICE			Décret N°2017-444 du 29 mars 2017 En attente de circulaire d'application
36h	A.P.C. <i>Activités Pédagogiques Complémentaires</i>	36 h	En groupe restreint	Aide aux élèves en difficulté Aide au travail personnel Activité prévue (projet d'école)
48h	Concertations	48h	En équipe	Conseils maîtres, cycle, CEC Liaisons cycles, collège Relations avec parents PPS (handicap)
18 h	Animations pédagogiques	18 h	Actions de formation en présentiel et à distance	GAIA
6 h	Conseils d'école	3 x 2 h		Une fois par trimestre
	Journée de Pré rentrée	12 H00	En équipe	
	Journée de solidarité	6 H 00	En équipe	

Tous les paramètres sont à prendre en compte pour programmer les APC : projet éducatif territorial, activités périscolaires et transport, temps partiels... Une présentation claire et lisible est nécessaire : **anticiper** et planifier, **harmoniser** au niveau le plus large possible.

Exemples à étudier en conseil des maîtres, à proposer à l'I.E.N. en juin :

Sur 3 périodes (nov-déc, jan-fév, mars-avril) : 18 semaines, **4j x 30'** ou 16 semaines , **3j x 45'**

Sur 4 périodes (nov à jui 28 semaines) de 4 fois 7 semaines - **4 x 6 semaines à 2 j x 45'**

Toute l'année : 36 semaines, **60'** ou **2 x30'** (jours à fixer d'après les temps partiels)

Calendrier ajusté : à organiser en équipe (décisions collectives) Réflexion en Juin validation Pré-rentrée

108 h (année)	Cas particuliers					
	Temps partiel	50%	54 h	Durées proportionnelles		
		75%	81 h	Durées proportionnelles		
	Postes fractionnés			Durées proportionnelles ajustées dans chaque école suivant les besoins		
	E.M.F. <i>Enseignants Maîtres Formateurs</i> Circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016			<i>Allègement de 2h hebdomadaires en moyenne annuelle du service soit un allègement de 72h sur les 108h annuelles (Cf arrêté du 28 juillet 2015)</i>		
	Directeurs Circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014			Décharges des directeurs d'école sur le service de 36h consacrées aux activités pédagogiques complémentaires		
					Nombre de classes de l'école	Décharge sur le service d'APC (36 h)
					1 à 2	6 h
					3 à 4	18 h
				5 et au-delà	36 h	
	Enseignants spécialisés <i>RASED et CLIS</i>	108h		Concertation en équipe Relations avec les parents Conseils d'école		

METHODOLOGIE d'organisation des temps de concertation, de formation et d'APC

1- Organisation des modules d'aide personnalisée complémentaire (APC)

a. Le cadre réglementaire :

« Trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ».

b. Choix des modules d'APC :

Volume total : 36 H 00 de prise en charge élèves.

Nombre de semaines : 36

Modalités possibles :

- Répartition sur les 36 semaines (début dès la première semaine de rentrée...)
- Répartition sur une période plus courte, mise en route différée :
 - Répartition trimestrielle (3 périodes)
 - Répartition sur 4 périodes
- Choix des fréquences d'apprentissage :
 - 18 semaines à 4 fois 30mn
 - 18 semaines à 3 fois 45mn
 - Mixte : 4 fois 30mn (cycle 1 & 2) et 3 fois 45mn (Cycle 3)
 - 24 semaines : 2 fois 45mn
- Répartition sur le calendrier scolaire

c. Définition des contenus d'APC (Voir Note Info n°17)

- Pour chaque type d'activité : quels élèves ? Nature des activités ? Évaluation initiale des besoins / des résultats ? Qui ? Où ?
- Formulaires de contractualisation / Restitution (eva finale)

2- Organisation des 48H00 de concertation

Concertation		
Pré-rentrée	12 H 00	Travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle). Définition des modalités de communication avec les parents d'élèves
Journée Solidarité ¹	6 H 00	
Conseils d'école	6 H 00	Six heures consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires.
Conseils de cycle	20 H 00	Quarante-huit heures consacrées : - à des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle) ; - à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège (Conseil Ecole Collège) ; - aux relations avec les parents ; - à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés
Conseils des maîtres	20 H 00	
R° Parents	8 H 00	

Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de circonscription. Celui-ci est tenu informé, en cours d'année, de toutes modifications éventuelles.

Voir outils : Annexes 3 et 4

Quelques-uns des rendez-vous incontournables, cf. le [film annuel du directeur](#) (calendrier annuel du directeur à répartir dans les 5 périodes afin de garantir le respect du calendrier et des décisions concertées).

Rendez-vous incontournables <i>Régulations nécessaires</i>	Période
Projet d'école (dont les projets de cycle) et projet d'organisation des APC.	Juin N-1 & Septembre année N
Évaluations CP et CE1	Septembre - <i>Des outils communs d'évaluation garantissent une aide concertée et cohérente</i>
Réunions info parents d'élèves (Minimum 2/an)	Sept & Octobre (voir Valise CP)
Élections représentants de parents d'élèves	Octobre
Affectations EGPA	Fin janvier
Évaluations CP mi parcours	Février - <i>Des outils communs d'évaluation garantissent une aide concertée et cohérente</i>
Évaluation de la maîtrise du socle commun par les élèves en fin de cycle. Réflexion en équipe sur les relations et les complémentarités des différentes actions concernant les élèves à besoins particuliers dans l'école (APC, SRAN, PPRE, RASED, PAP, accompagnement des élèves intellectuellement précoces, des élèves allophones).	Dates correspondant aux périodes choisies pour le LSU Pour faire mieux réussir tous les élèves
Passages & maintiens à proposer	Mars
Passages & maintiens PPRE Passerelle	Mai – Juin Actions de liaisons inter-cycles
Liaison CM2-6 ^{ème} (C° de liaison) - Calendrier d'action CEC	Mai-Juin
Bilan projet d'école et réajustements	Juin
Prépa rentrée N+1	Liste de fournitures. Répartition classes

¹ Sauf préconisations départementales

Tableau de contrôle de la répartition (un exemple à adapter au contexte de chaque école) :

	Conseils cycle réseau	Conseils cycle d'école	CEC / Liaisons inter-cycles	Conseils Maîtres	Conseils Maîtres APC	Anim. Péd.	Réunions Parents	Conseil d'école	APC	Journées pré-rentree	Journée solidarité
P1		2h	2h	2h	2h		2h	2h		12h	3 h
P2	2h	2h		2h	2h		2h		9 h		3 h
P3		2h		2h	2h			2h	9 h		
P4	2h	2h		2h	2h		2h		9 h		
P5	2h	2h	2h	2h	2h		2h	2h	9 h		
	6h	10h	4h	10	10h						
TOTAL	20h			20h		18h	8h	6h	36h	12 h	6 h
108 H											

CONSEILS DES MAITRES : DOMINANTE FONCTIONNELLE	CONSEILS DE CYCLES : DOMINANTE PEDAGOGIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Répartition des élèves et attribution des classes. ✓ Répartition des responsabilités au sein de l'équipe enseignante. ✓ Avis sur l'organisation du service arrêté ensuite par le directeur: horaires, services, échanges de service, décloisonnements, APC, plannings... ✓ Elaboration du règlement intérieur à ratifier en conseil d'école. ✓ Organisation pédagogique et problèmes concernant la vie de l'école. ✓ Elaboration, rédaction, actualisation du projet d'école et définition d'indicateurs quantifiables de réussite pour l'évaluation et la régulation du projet. ✓ Relations avec les associations partenariales. ✓ Organisation des sorties avec ou sans nuitées et actions de communication école/familles, rôle des différents partenaires. ✓ Définition de la politique des achats (outils, manuels...) ✓ [...] 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre du projet d'école dans le cycle : manifestations et actions envisagées. ✓ Liaisons favorisant la continuité éducative : GS/CP ; cycle 2/ cycle 3 ; école / collège ; école / famille ✓ Choix d'outils pédagogiques et harmonisation des pratiques : objectifs, méthodes, démarches, manuels ✓ Mise en place de progressions et/ou de programmations de cycle. ✓ Elaboration d'évaluations communes et analyse des résultats. ✓ Elaboration et suivi d'outils de l'élève : parcours artistique, cahier de productions écrites, ... ✓ Suivi des élèves à besoins particuliers : procédure d'aide (PAP, précocité, handicap...), APC, stages de remise à niveau, travail avec le RASED, élaboration de PPRE, décisions de passage et de maintien, fiches de suivis... ✓ Organisation du travail entre classes : groupes de compétences, décloisonnement... ✓ Utilisation des locaux en fonction des besoins. ✓ Configuration / utilisation du Livret Scolaire Unique ✓ [...]

Deux types de conseil de cycle :

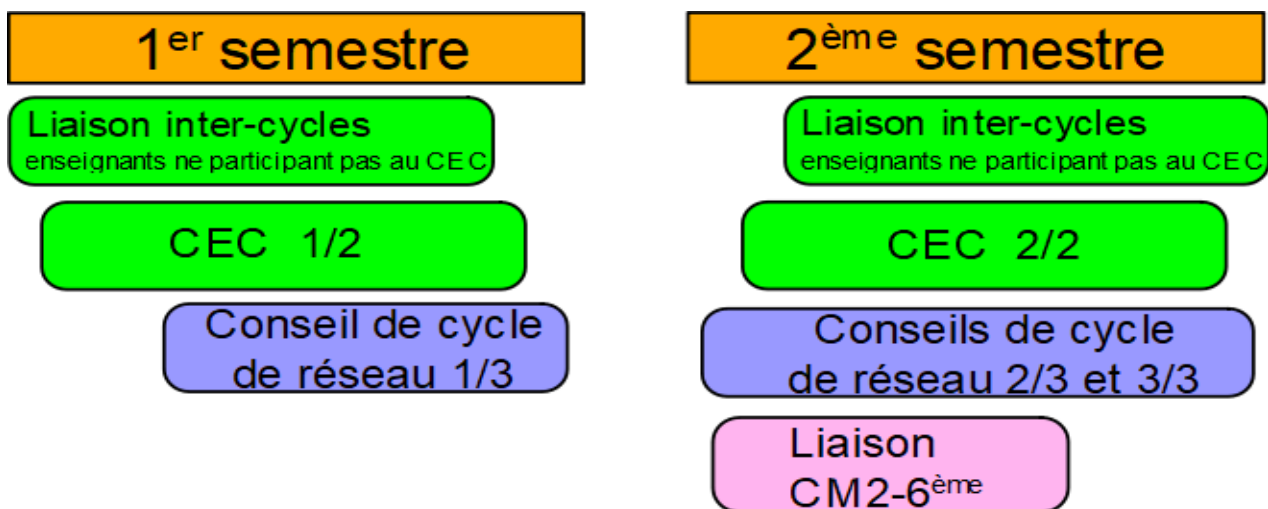
- **Conseil de cycle d'école** il réunit au sein d'une école les maîtres compétents pour le cycle considéré. Ses missions : il élabore la partie pédagogique du projet d'école ; il assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre ; il organise régulièrement la concertation sur la progression, les acquis et les besoins des élèves.
- **Conseil de cycle de réseau** : il regroupe les collègues d'un même cycle sur les différentes écoles d'un réseau de collège.
 - Le conseil de cycle 3 de réseau est ouvert aux professeurs de sixième du collège de secteur. Il constitue une instance pédagogique dont les objectifs sont définis en conseil école/collège.
 - La participation aux conseils de cycle 3 de réseau pour les collègues du 1^{er} degré se fait sur convocation de l'IEN, qui ouvre droit au remboursement des frais de déplacements.

- Il est proposé aux collègues de cycles 1 et 2 d'organiser 3 conseils de cycle de réseau sur le même modèle. Ces réunions, incluses dans les 108H, permettraient d'aborder des problématiques pédagogiques communes, en croisant les points de vue entre collègues de plusieurs écoles (exemples : carnet de suivi des apprentissages pour le cycle 1 ; modalités d'évaluation des compétences du socle commun ; etc.). **Les conseillers pédagogiques sont à la disposition des équipes pour les accompagner dans ce travail.** [Toute organisation similaire, pour les réseaux d'école en ayant fait part au CPC, pourra faire l'objet de convocation IEN ouvrant droit au remboursement des frais de déplacements sur communication d'un calendrier annuel]

Le conseil école/collège comprend : le principal du collège ou son adjoint (co-président), l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant (co-président), des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège, des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège.

Il est proposé qu'une réunion de conseil de cycle soit programmée en même temps que le CEC, avec pour objectif de travailler les liaisons inter-cycles (C1/C2 & C2/C3) et la validation des compétences du socle commun.

Articulation des CEC et des conseils de cycle de réseau :



3. FORMATION – Animations pédagogiques

Dix-huit heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

- Voir offre départementale et IEN (application GAIA)